



BULLETIN MUNICIPAL N° 47 DE BROTTE-LES-LUXEUIL

(mois d'octobre, novembre et décembre 2025)

DECES DE BB

Lorsque j'ai appris le décès de Brigitte Bardot, j'ai eu mal à ma France.

Elle représentait la France d'avant. Une France puissante, libre, créatrice de richesses et d'innovations qui était écoutée et respectée dans le monde entier.

Je repense aux records du monde de vitesse de la SnCF, au paquebot France, à l'énergie nucléaire abondante, à l'avion Concorde qui permettait de relier Paris-New-York en 3 heures.

Une France où les femmes pouvaient prendre le métro sans risque de se faire violer quelle que soit la longueur de la jupe ou de la robe.

Une France où l'on pouvait circuler en ville sans être atteint par une balle perdue ou un tir de mortier.

Une France où le pouvoir n'était pas transféré à une oligarchie non élue.

Une France où l'autorité judiciaire n'était pas un pouvoir car tout pouvoir est critiquable (en démocratie cela va de soi) et comme nous le faisait remarquer le Président Mitterrand « méfiez-vous des juges, ils ont tué la monarchie, ils tueront la République ».

De nos jours cette France comme disait Ernest-Antoine Sellier avance dans la mauvaise direction et recule dans la bonne voie. Nous sommes au fond du trou mais, ce qui est rassurant, c'est que nous possédons encore des pioches pour continuer à creuser (coup d'œil à notre endettement).

Pourtant, avec un peu de bonne volonté politique, notre France pourrait renaître comme elle l'a toujours fait au cours de ses deux millénaires.

Notre village comme tant d'autres où, il fait bon vivre, est un peu la quintessence de ce que pourrait être la France si nous nous réveillons !

Je vous souhaite une excellente année 2026 ainsi qu'à vos proches.

Bonne lecture.

Votre Maire, Bernard GIRE

Sommaire

Edito, Rappel, Réunions du Conseil : page 1

Réunions du Conseil, Le 11 novembre 2025 en photos : page 2

Noël des enfants, Les élections 2026, Réunions du Conseil : page 3

Réunions du Conseil, Halloween, La soirée Beaujolais : page 4

Situation financière, Réunions du Conseil : page 5

Réunions du Conseil, Repas des Aînés, Panneau Pocket :

page 6

Un passage à l'an 2026 : page 7

Détente, Coordonnées principales, Etat-civil, Photothèque : page 8

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2025 :

Absents excusés : Bernadette GIRE, Francis HONDRE et Olivier VOIRIN

Secrétaire de séance : Micheline DIZIAIN

Délibération n° D27/2025

OBJET : Redevance Agence de l'Eau 2026 :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

Suite page 2

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

Vu la délibération n°2024-25 du 04/10/2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau RHONE MEDITERRANEE CORSE portant fixation des tarifs de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Considérant que la redevance « pour prélèvement sur la ressource en eau » est maintenue, mais que les redevances « pour pollution d'origine domestique » et « pour modernisations des réseaux de collecte » ont été remplacées, depuis le 1^{er} janvier 2025, par la redevance « sur la consommation d'eau potable » et par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part, et « des systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif :

Elle est facturée par l'Agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;

Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau RHONE MEDITERRANEE CORSE ;

Le montant applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (c'est-à-dire la station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;

Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;

L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit ;

La **contre-valeur** de la redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement sous la forme d'un « **supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement** » et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'eau RHONE MEDITERRANEE CORSE a fixé à 0,09 €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif est estimé à 0,300.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du « **supplément au prix du m³ facturé au titre de l'assainissement collectif** » précité.

Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

Décide :

De fixer à 0,027 €HT /m³ le supplément au prix du m³ facturés aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « *redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif* » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vote

Contre :

Abstention :

Pour :

7

Suite page 3

LE 11 NOVEMBRE 2025 EN PHOTOS



Quel que soient les discours, n'oublions jamais que le sang versé par nos anciens a contribué à protéger nos frontières, ce que nous semblons, aujourd'hui, oublier.



Toutes les photos : Elise NOIR

NOEL DES ENFANTS

C'est dans le hangar polyvalent, au Parc de la Douve, que s'est tenu le samedi 20 décembre à partir de 14h30 le Noël des enfants organisé par la Commune avec la participation du Comité des Fêtes et de l'association Amicale Brottaise.



Photo Bernadette GIRE

Dès leur arrivée les enfants ont été invités à prendre place pour assister à la projection d'un film pendant lequel des cornets de popcorns étaient distribués.

A la fin du film, le Père Noël est arrivé, a donné des bonbons aux enfants puis s'est assis pour assurer la distribution des cadeaux avec l'aide de la Conseillère Elise et de l'Adjointe au Maire Mimi pour les intimes.

Après la séquence photo, les parents et enfants étaient conviés par l'association Amicale Brottaise à prendre une collation accompagnée d'une boisson.

Cette sympathique cérémonie s'est terminée vers 17h00.



Photo Bernadette GIRE

LES ELECTIONS 2026

Petites précisions pour ces prochaines élections :

- les dates des 15 et 22 mars (en cas de deuxième tour) sont confirmées
- le nombre de Conseillers Municipaux pour notre village est de 11 personnes mais une liste à 9 ou à 13 personnes sera aussi considérée comme complète
- contrairement à une information précédente, la durée de la mandature est de 6 ans et non de 7
- attention il ne sera pas possible de barrer un nom, encore moins d'en rajouter; la seule possibilité est de voter pour la liste complète, dans le cas contraire elle sera considérée comme nulle
- la parité est obligatoire; par exemple pour une liste de 9 personnes elle comportera 4 femmes ET 4 hommes + 1 femme OU 1 homme

Délibération n° D28/2025

OBJET : Assiette et destinations des coupes – Exercice 2026 - ONF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A – Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2026 dans les parcelles de la forêt communale, N° 5, 6, 8 et 12.

B - Décide :

De vendre sur pied et par les soins de l'O.N.F.

En futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° 5, 6, 8 et 12, selon les critères détaillés au § C1.

De partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles

N° : 5, 6, 8 et 12, aux conditions détaillées au § D,

et en demande pour cela la délivrance.

C – Fixe les conditions suivantes pour les produits vendus :

Pour les modes de vente § B1.b, et B2, les arbres susceptibles de fournir des grumes sont déterminés selon les critères suivants :

Essence	D à 130 cm >ou = à	Découpe	Remarques ou caractéristiques spéciales à l'exploitation
Chêne	35	30	Pour toutes essences, choix complémentaire effectué en fonction de la qualité marchande.
Hêtre	35	30	
Charme	35	25	

Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exploitation et à la vente des bois par l'ONF.

D - Fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité des trois garants dont les noms suivent :

1^{er} garant: **M. CHAMPLLOY Patrick,**

2^{ème} garant : **M. PETITCOLIN Alain**

3^{ème} garant : **M. CHAMPLLOY Roland.**

Situation des coupes et nature des produits concernés :

Nature	Amélioration	Régénération	Eclaircie
Parcelles n°	8	5, 6 et 12	
Produits à exploiter :	*Petites futaies marquées en abandon *Houppiers	*Tout le taillis *Petites futaies marquées en abandon *Houppiers	*Seules les tiges griffées ou marquées en abandon

Conditions particulières :

Délai d'abattage pour futaies affouagères au 31/12/2026

Suite page 4

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

Vote	Contre :	Abstention :	Pour :	7
------	----------	--------------	--------	---

Délibération n° D29/2025

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement

Le Maire expose au Conseil Municipal que la société EPC France située 4, rue de St Martin - 13310 Saint Martin de Crau, a déposé en Préfecture une demande d'enregistrement concernant la création et l'exploitation d'un stockage d'explosifs à usage civil, principalement pour les carrières, mines et le secteur de la démolition, sur le territoire de la commune de Baudoncourt.

Les installations projetées relèvent du régime de l'enregistrement prévu à l'article L.512-7 du code de l'environnement, au titre des rubriques n° 4220-2 et 4441.

Cette demande d'enregistrement fait l'objet d'une consultation du public du 28 novembre au 31 décembre 2025 inclus. Le dossier en question est disponible en mairie de Baudoncourt ainsi que sur le site internet des services de la préfecture.

La commune de Brotte-lès-Luxeuil ayant une partie de son territoire situé dans un rayon d'un kilomètre autour de l'installation, le dossier doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Vote	Contre :	Abstention :	7	Pour :
------	----------	--------------	---	--------

Délibération n° D30/2025

OBJET : Désignation et élection des membres de la CIAF

Par lettre datée du 6 novembre 2025 reçue le 12, le Président du Conseil Départemental demande au Maire de la Commune de Brotte-lès-Luxeuil, dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier, conformément aux dispositions des articles L121-3 et L21-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, de constituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF).

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit :

Désigner 1 conseiller municipal (si le Maire ne veut pas siéger), 2 propriétaires forestiers titulaires et 2 suppléants

Elire 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis et 2 suppléants

1 - Le Maire propose au Conseil Municipal pour la désignation :

Monsieur Bernard GIRE (Maire), 11, route d'Ailloncourt - 70300 BROTTE-LES-LUXEUIL, tél : 06.70.48.70.05

mail : bernard.gire@gmail.com

Monsieur Jacques GIRARDOT, Le Marchessant - 70310 LA MONTAGNE, Tél : 06.89.69.78.55,

mail : jacgirardot@gmail.com Titulaire 1ha80a

Monsieur Alain PETITCOLIN, 58, Grande Rue - 70300 BROTTE-LES-LUXEUIL, Tél : 06.28.14.58.50

mail : ne.possede.pas.de.mail Suppléant 45a20ca

Monsieur Jean-Louis FRANC, 5, rue Neuve - FROIDECOCHE, Tél : 06.48.50.07.12

mail : jlf.franc@gmail.com Titulaire 21a60ca

Madame Marie-Josée GRANDJEAN, 33, route de Baudoncourt - 70300 BROTTE-LES-LUXEUIL, Tél : 06.31.97.49.34

mail : grandjean.just@orange.fr Suppléante 42a54ca

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE les membres tels que désignés par

Suite page 5

HALLOWEEN

Animé par Adeline TARD Halloween a été célébrée le 26 octobre mais compte tenu du mauvais temps (pluie abondante) le tour du village n'a pas pu être réalisé. Toutefois la récolte de bonbons, comme le prouve la

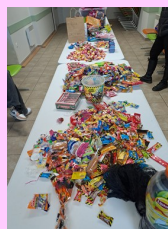


photo ci-contre a été particulièrement abondante. Cela n'a pas empêché Adeline et Elise d'offrir un bon goûter aux enfants.

A renouveler en 2026

Toutes les photos : Adeline TARD

LA SOIREE BEAUJOLAIS

Animée par le Président du Comité des fêtes et le Maire cette soirée a connu un succès particulier puisque le nombre d'inscrits a augmenté de plus de 50%.



Comme l'année précédente, pour la modique somme de 18,00€ le repas comprenait une grosse assiette de charcuterie, du fromage, de la salade, de la glace et du

café sans oublier une demi bouteille de Beaujolais.

L'ambiance était, comme à chaque fois très sympathique. Cette soirée s'est terminée à 2h du matin.



SITUATION FINANCIERE

Je vous livre ci-dessous, comme je le fais chaque fin d'année, mon estimation quant à la situation financière de notre Commune pour l'année 2025.

L'investissement :

Les dépenses :

Le budget prévisionnel initial de 60.157,00€ augmenté de 18.500,00€ en cours d'exercice (10.200,00€ par virement de crédit et 8.500,00€ par délibération modificative) atteint ainsi la somme de 78.857,00€.

Sur ce budget, les dépenses comptabilisées s'élèvent à 73.946,62€ comprenant les amortissements de subvention pour 10.230,00€, les remboursement d'emprunts pour 16.088,99€, les travaux réalisés au cimetière pour 9.650,00€, ceux de l'ONF pour 5.040,00€, les aménagements au hangar polyvalent pour 10.106,13€, les travaux de voirie pour 20.570,40€, l'achat de matériel pour 210.72€, l'achat d'outillage pour 634,92€ et enfin l'achat de matériel informatique pour 1.414,86€ auquel il convient de rajouter les restes à réaliser (RAR) pour un montant de 696,00 €, (le reliquat des travaux de l'ONF).

Les recettes :

Sur un budget prévisionnel de 60.157,00€, porté à 78.857,00€ (voir les indications ci-dessus) et sont constituées du solde d'exécution de 2024 pour 3.626,97€, du virement de la section de fonctionnement pour 37.545,98€, des amortissements (bâtiment et assainissement) pour 26.297,42€ et de la récupération de TVA pour 8.767,08€ auquel il convient de rajouter les restes à réaliser (RAR) pour un montant de 10.806,00 € (fonds FICAT de la Communauté de Communes)

L'excédent devrait être de 14.423,43€.

Le fonctionnement :

Les dépenses :

Sur un budget prévisionnel de 212.655,98€, les dépenses comptabilisées s'élèvent à 194.155,32€ dont 12.277,28€ d'achats, 28.672,89€ de services extérieurs, 11.582,77€ des autres services extérieurs, 1.241,76€ d'impôts et taxes, 28.388,66€ de charges de personnel, 29.150,97€ de charges de gestion courante, 17.101,59€ d'intérêts d'emprunt, 26.297,42€ d'amortissements et de provisions, 1.896,00€ d'atténuation de produits auxquels il convient de rajouter à ces montants 37.545,98€ de virement à la section d'investissement ainsi que les bons de commande en cours pour 1.396,99€ et une prévision des dépenses d'électricité de 4.000,00€ soit un montant total de dépenses de 199.552,31€.

Les recettes :

Sur un budget prévisionnel de 395.210,11€ (dont 237.161,55€ d'excédents reportés) les recettes comptabilisées s'élèvent à 177.401,78€ dont 75.660,00€ de produits et de services, 40.646,21€ d'impôts et taxes, 42.125,45€ de dotations et de participations, 8.335,14€ de produits de gestion courante, 1,27€ de produits financiers et de 10.633,71€ d'amortissements et d'annulation de mandat.

Compte tenu des éléments précédents le résultat de l'exercice présenterait un résultat négatif de 22.150,53€.

Toutefois le résultat reporté resterait positif à minima de 215.011,02€.

La trésorerie s'élève à 226.893,34€ au 31/12/2025

Note : Les chiffres définitifs seront portés à la connaissance des habitants dans la lettre trimestrielle « Entre-Nous » d'avril 2026

le Maire

2 - Le Maire indique qu'il a reçu 6 candidatures pour participer à l'élection :

Madame Monique MICOULOT, 4, Impasse de la Prairie - 70300 VISONCOURT, Tél : 06.89.12.83.12

mail : monique.micoulot@gmail.com e3ha21a13ca

Monsieur VESIN Roger, 24 route de Bois Derrière - 70300 MANIVRAY, Tél : 06.67.87.61.53

mail : ne possède pas de mail e3h48a31ca

Monsieur Jean-Luc LAURENT, 77, rue de Betoncourt - 70300 BROTTES-LES-LUXEUIL, Tél : 06.62.74.67.11,

mail : laurent.lebouvreur@wanadoo.fr e64ha35a66ca

Madame Christine FOUILLET, 3, route d'Ailloncourt - 70300 BROTTES-LES-LUXEUIL, Tél : 06.89.43.83.09

mail : christine098@orange.fr e22ha86a87ca

Monsieur Pierre LAGIRARDE, 12, rue de la Base - 70300 BAUDONCOURT, Tél : 03.84.94.50.43

mail : ne possède pas de mail e17a34ca

Monsieur Cédric BURGEY, 88 Impasse du Jonchet - 70300 BROTTES-LES-LUXEUIL, Tél : 06.02.38.46.62

mail : cedricburgey@hotmail.fr e2ha22a44ca

Le Maire indique qu'il convient de participer à l'élection :

Ont été élus :

Madame Monique MICOULOT : (6 voix - 1 abstention) Titulaire

Monsieur Jean-Luc LAURENT : (7 voix) Titulaire

Madame Christine FOUILLET : (7 voix) Titulaire

Monsieur VESIN Roger : (6 voix - 1 abstention) Suppléant

Monsieur Cédric BURGEY : (6 voix - 1 abstention) Suppléant

Non élu :

Monsieur Pierre LAGIRARDE : (5 voix - 2 abstentions)

Vote	Contre :	Abstention :	Pour :	7
------	----------	--------------	--------	---

Délibération n° 031/2025

OBJET : Participation à la protection sociale complémentaire santé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.827-4 et suivants ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 mai 2012 ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,

Considérant que la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à

Suite page 6

la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents.
Considérant que le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents, à savoir :

une participation aux contrats labellisés par des organismes agréés (**procédure de labellisation**)

la contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (**procédure de convention de participation**)

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 02/12/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de :

participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (stagiaire, titulaire, contractuel droit public),

verser une participation mensuelle de 15€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée, étant précisé que la participation sera versée : directement à l'agent.

PRECISE que la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide,

AUTORISE M le Maire ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Vote	Contre :	Abstention :	Pour :	7
------	----------	--------------	--------	---

Délibération n° D32/2025

OBJET : Décision modificative

Le Maire expose au conseil que suite à des dépenses imprévues cette année au chapitre 21 des dépenses d'investissement, il convient de prendre la décision modificative ci-après afin d'avoir les fonds suffisants pour régler les dépenses d'investissement qu'il reste à payer sur l'exercice, et propose :

Pris le sur équilibre

D023 Virement à la section d'investissement
+ 8 500,00 €

R021 Virement de la section de fonctionnement
+ 8 500,00 €

D2135/21 Install. Générales, agencements, aménagements
+ 8 500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la décision modificative

Vote	Contre :	Abstention :	Pour :	7
------	----------	--------------	--------	---

Informations complémentaires :

Le Maire informe les Conseillers du mouvement de crédit effectué le 18 novembre dernier d'un montant de 10.200,00€, dans le cadre de la fongibilité de crédits

Le Maire informe également les Conseillers de la révision de la taxe d'affouage de 180€ à 140€ afin de compenser la baisse de la part de bois revenant à chaque affouagiste.

En fin de séance le Maire distribue aux Conseillers l'état de la situation financière de la Commune en fonctionnement et en investissement au 12 décembre 2025.

LE REPAS DES AINES

Le dimanche 14 décembre, nos aînés se sont retrouvés de midi à 16h00 au restaurant du Golf de Luxeuil pour le traditionnel repas offert par la Commune à ceux (*et pas l'horrible celzéceux*) qui avaient fait ce choix au lieu d'une carte cadeau.



Inutile de préciser que l'ambiance était au rendez-vous comme à chaque fois.



A la fin du repas qui comportait deux choix possibles de menus avec apéritif, entrée, plat, fromage, dessert



et café, le Maire a offert le digestif à tous les participants clôturant ainsi ces belles retrouvailles.

Pour être informé en
permanence j'utilise :



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

UN PASSAGE A L'AN 2026 QUI RESTERA GRAVE DANS LES MEMOIRES DES BROTTAIS !

Sur une idée de Jürgen Koch-Draheim propriétaire du château de Brotte-lès-Luxeuil, une invitation a été adressée à tous les habitants de notre village pour fêter la nouvelle année. Les rues étaient désertes jusqu'à 23h50 puis, d'un seul coup, des dizaines de



personnes marchaient vers la place de la fontaine pour assister à la projection du feu d'artifice numé-



rique avec, à la clé, un verre de champagne pour fêter l'événement. Il faisait un froid de ca-



nard mais l'organisateur avait tout prévu et avait mis à la disposition des invités des torches pour éclairer les lieux et un feu pour réchauffer les corps.

Le Maire a remercié (pour ceux qui l'ont entendu !) l'organisateur et les habitants. C'était un moment de rencontre et de convivialité extraordinaire qui fait du

bien. Près de 90 personnes ont répondu présent à cette invitation ce qui est, pour les organisateurs et le Maire, un beau succès !



Toutes les photos : Donovan EICHELE

DETENTE*Mots croisés par Bernard GIRE*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

HORIZONTAL

1. Une rue de Brotte en deux mots - 2. Offre une opportunité de source d'énergie - Non significatif - 3. Groupe de rock des années 60 - Capitale - 4. - Règles ou adjectif - Jeu vidéo basé sur un navigateur - 5. Société Interprofessionnelle de soins ambulatoires - Symbole chimique du Strontium - 6. Peuvent être de porc - 7. Entité chimique portant une charge électrique non nulle - Liquide visqueux et épais - 8. Enlevée - Note ou mot invariable qui ne s'emploie jamais seul - 9. Utilisé comme second élément d'un mot composé - D'une grande rapidité.

VERTICAL

1. Grossesse - 2. Anciennement, rouleau sur lequel on inscrivait les actes - Instrument de musique médiéval à cordes - 3. Prénom du président de la République de la côte d'Ivoire - 4. Permet aux oiseaux de pondre et d'incuber - Prénom de l'auteur de « Immortal Conséquence » - En ville - 5. Divinités - 6. Dans - Prénom d'origine hébraïque - 7. Note - Symbole du strontium - 8. Comme les nations - Organisation mondiale du commerce - 9. Cas particulier de strabisme.

ETAT-CIVIL**Note importante:**

seules les personnes qui se sont manifestées en Mairie figurent sur cet état civil.

PHOTO THEQUE

2016 - 2026 bientôt 10 ans pour l'assainissement !



Route d'Ailloncourt le 18 février 2016



Route de Baudoncourt le 21 mars 2016



Impasse de la Prairie 30 mars 2016



Construction de la station d'épuration le 22 juin 2016

Textes & photos de Bernard GIRE
sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : bernard.gire@gmail.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

le mardi de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 16h30

et le vendredi de 8h45 à 12h45

Permanence du Maire :

le mardi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Site internet : www.brotte-les-luxeuil.com